

NON À LA POLITIQUE DE LA PEUR

RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2009

Excusés : Syndicat de la magistrature, Parti communiste, Appel des 39, Hôpitaux et maternités de proximité, Réseau Éducation sans frontières, Parti de gauche, SNPES PJJ, SUD Santé Sociaux (tous avaient des réunions de leurs instances).

Présents : LDH, USP-CEDEP, 1 membre du réseau Base-élèves, Les Verts (commission justice), Collectif de défense des libertés fondamentales (Rouen), Convergence de défense et développement des services publics, et des militants à titre individuel.

ÉTAT DES LIEUX :

1/ Multiplication continue des initiatives du pouvoir :

- Réforme du pénal.

- **Réforme de la psychiatrie « criminelle »** à partir de la question de la récidive. Prescriptions psychiatriques : par la castration chimique, avec un dérapage vers la castration physique (interview de Michèle Alliot-Marie dans *Le Figaro magazine*). Un communiqué du syndicat de la magistrature souligne le lien entre castration chimique et torture. La castration physique est déjà en vigueur en Tchèque¹ ; en Allemagne, une loi d

- **Les décrets récents sur la création de deux nouveaux fichiers**, parus le jour de la Sainte-Edwige, court-circuitent la commission des Lois de l'Assemblée nationale (projet Batho-Benisti), l'exécutif prenant le pas sur le législatif en ignorant l'obligation de passer par la loi pour la création de nouveaux fichiers.

À propos du RSA le fichage passe par l'obligation de déclarer les ressources avec la multiplication des contrôles (contrôle du livret A par exemple).

- **Projet de loi sur le 5^{ème} risque**. La sécurité sociale se transforme en organisme assurantiel, la protection sociale est progressivement abandonnée. Un nouveau risque est créé : celui de la « dépendance ». On peut dater les premiers projets de privatisation de la sécurité sociale de l'ordonnance du 21 août 1967, ce qui montre la persistance des projets mis en œuvre petit à petit, et à nouveau une Réforme majeure des retraites en 2010.

- Réforme de la taxe professionnelle et des collectivités locales

Toutes ces initiatives posent un problème de forme : elles sont prises sans concertation et avant examen à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une dérive bonapartiste du pouvoir : « Je décide, donc je fais la réforme. » Elles tendent à une politique systématique de destruction des contre-pouvoirs (Suppression du défenseur des enfants avec la création, sur le modèle de l'ombudsman, d'un « Défenseur des droits » qui sera lié au pouvoir exécutif).

De même: les directeurs d'hôpitaux appliquent la Loi Bachelot, anticipant les décrets d'application et allant au-delà.

¹ Report to the Czech Government on the visit to the Czech Republic carried out by the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) from 25 March to 2 April 2008, site : <http://www.cpt.coe.int/documents/cze/2009-08-inf-eng.htm>

2/ Initiatives prévues pour le mois de novembre :

- le 22 novembre : **réseau Éducation sans frontières** : Journée pour le 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant et contre la suppression du défenseur des enfants.
- le 28 novembre : **appel des 39**. Journée à Montreuil sur le thème : « Quelle hospitalité pour la folie ? » et Réunion de la **Coordination nationale de Défense des hôpitaux et maternités de proximité** à Dié.
- d'autres initiatives :
 - * Pétition pour la **défense et l'amélioration de la convention collective de 1966**,
 - * **Recours contre la loi Carle** sur le financement de l'école privée et défense d'une école laïque pour tous,
 - * **Charte des services publics** : 300 000 signatures, il en faudrait 4,5 millions pour l'organisation d'un référendum (quand les décrets d'application seront parus). Une relance de l'initiative, que nous soutenons, est en préparation.
- **Les Initiatives à La Poste** continuent : 3 millions de cartes vont être distribuées dans les collectifs locaux pour être adressées à la Présidence de la République (envoi gratuit). Des contacts sont pris avec des sénateurs et un rassemblement (peut-être un sit-in pendant plusieurs jours) est prévu devant le Sénat le jour du vote de la loi. Une manifestation nationale est en débat mais tous les syndicats ne sont pas d'accord et la décision n'est pas prise. Des propositions sur ce qui est souhaité par les citoyens à propos des services publics doivent être faites.
- **Le Collectif national pour le droit des femmes** mène une campagne contre la fermeture de 4 services réalisant des IVG à Paris et des projets de réforme des retraites particulièrement défavorables aux femmes.
- Les travailleurs sociaux relancent le Collectif National Unitaire.
- L'ANAS, le SNMPMI et l'ONES continuent de contester les fiches mises en place par L'Observatoire national de l'enfance en danger. Celui-ci transmet des fiches dont le nombre d'items augmente sans cesse. Il s'agit maintenant de noter des « suspicions de conditions d'éducation défailante » ou « de problèmes psychopathologiques » et pas seulement des faits. Les fiches pourraient remonter au conseil général. Il existe des refus de remplir ces fiches.
Les fiches pourraient remonter au conseil général. Il existe des refus de remplir ces fiches.
- L'ONU, par le biais de la commission scientifique KIP (Knowledge Initiatives Program) engage des initiatives autour du développement humain : création de sites nationaux de développement humain et de coopération.

3/ Calendrier du début de l'année 2010.

- Fin décembre, début janvier devrait être examinée une loi sur la castration chimique, avec possible ouverture d'un débat sur la castration physique.
- Vers janvier est prévue une réforme de la loi du 27 juin 1990 sur l'internement dans un sens répressif, inscrivant en France une loi de défense sociale, qui permettrait l'internement à vie. Une orientation alternative s'appuierait sur le refus d'une loi d'exception, sur le respect effectif des droits, recours et garanties, sur la judiciarisation de la procédure (opposition de longue date des ministères de l'intérieur et de la justice, alors que c'est la règle au niveau européen), sur l'orientation sanitaire et thérapeutique de la contrainte au soin.

DEBATS SUR LES POINTS SUIVANTS :

1°/ Campagne anti-grippe et plans blancs.

La campagne a commencé par une tonalité alarmiste puis l'élaboration d'un plan de vaccination de masse (coût : 1 milliard d'euros) dans lequel les médecins généralistes sont « oubliés », ne sont pas mobilisés.

Une expérience, rapportée sur le site « novopress Lyon », a eu lieu à Lyon : pose de puces électroniques à des lycéens atteints de la grippe pour suivre l'épidémie. Ce type de puces pourrait être utilisé à d'autres fins. Avec les nanotechnologies, elles pourraient être posées sans que la personne ne soit avertie. Cela repose sur la notion de traçabilité qui implique la création de bases de données. Comment éviter que les bases de données ne deviennent des fichiers ?

La campagne anti-grippe est l'occasion de discours sécuritaires au nom du principe de précaution, et de la mise en place d'un dispositif quasi militaire (EPRUS) associé au Plan Blanc en cas de pandémie.

Le plan blanc, établi pour faire face à des situations de crise exceptionnelle, est ici utilisé pour rapatrier des patients psy à l'hôpital du fait de signes grippaux (en particulier en Province) avec une réquisition des places d'hébergement à l'hôpital et dans les lits Halte Soins Santé (accueil des SDF). La contrainte pourra être utilisée (circulaire hivernale pour les sans-abri en période de grand froid) au nom de la non assistance à personne en danger (loi de Vichy), avec potentiellement des possibilités de poursuites si on ne signale pas une personne atteinte d'une maladie contagieuse ou en danger.

Il est rappelé l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme :

Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Nul ne peut être privé de sa liberté, sauf dans les cas suivants et selon les voies légales : [...]

e) s'il s'agit de la détention régulière d'une personne susceptible de propager une maladie contagieuse, d'un aliéné, d'un alcoolique, d'un toxicomane ou d'un vagabond [...]

Cette campagne fait apparaître l'inanité de la loi Bachelot qui ouvre des lieux de vaccination d'urgence tout en fermant des équipements de proximité. Par ailleurs l'expertise de la vaccination est faite par les experts des laboratoires, Mme Bachelot ayant ignoré la demande de constitution d'un comité d'experts par des professeurs du service public. Certains spécialistes sont très critiques sur le vaccin. Un communiqué de presse sur le sujet sera publié.

2°/ **La remise en cause des ALD** (affections de longue durée, prises en charge à 100 % par la sécurité sociale en raison de leur chronicité) reste en perspective et l'on note déjà la multiplicité des contrôles et la complexification des demandes, ainsi que des projets restreignant le nombre des maladies et limitant la prise en charge dans le temps (2 ans).

3°/ **La loi Bachelot attaque l'indépendance des médecins.**

Une initiative à Lille est prévue sur le thème « Soins psychiques et indépendance professionnelle » en réaction à :

- L'attaque contre Pierre Delion, professeur de psychiatrie à Lille, et ses méthodes thérapeutiques faite par une association (Léa pour Samy) qui prône elle des méthodes éducatives et remet en cause tout soin psychique aux enfants autistes.
- Le non-renouvellement du poste de chef de service de Pierre Parésys car il ne respecte pas la nouvelle obligation posée par la loi HPST : obéir au directeur de l'hôpital et du directeur de l'ARH au détriment de l'éthique professionnelle et de la

politique de soin d'une équipe soignante, autant qu'une atteinte à la liberté syndicale.

- Un autre exemple d'action est donné : L'hôpital psychiatrique d'Auch a été occupé pendant 37 jours. Un protocole d'accord a finalement été signé. L'exigence de la direction que l'EPRD (état prévisionnel des dépenses et des recettes) s'impose au soin a notamment été supprimée. (cf. « Les moutons noirs de la psychiatrie de marché » sur notre site)

La manière de fonctionner de la politique de la peur est soulignée. Elle entre dans les esprits insidieusement et on est dans l'impensable. Il y a déni psychologique de la réalité. Par exemple, certains, dans le domaine de la santé, se disent : « ce n'est pas possible que les fichiers ne soient pas utilisés pour le bien de la personne qui a besoin de soins », en déni de la dimension déshumanisante de l'outil informatique.

4°/ Le problème des fichiers est également leur interconnexion. L'exemple du fichier « base-élèves » est évoqué. Avec lui, il n'y a plus besoin d'interroger les directeurs d'écoles. En Isère, 5 enseignants ont refusé de remplir la base alors qu'ils étaient remplacés pendant une semaine pour qu'ils puissent se consacrer à cette tâche.

Pourquoi faut-il transmettre des données nominatives ? Lors de l'audition en Conseil d'Etat, le Ministère de l'Education Nationale n'a jamais répondu clairement

Pour les données concernant la santé, il faut une autorisation de la CNIL. Cela n'a pas été respecté, il y a eu une déclaration simple du fichier.

Aujourd'hui, de nombreux questionnaires s'inspirant du DSM IV circulent notamment pour préparer la visite médicale scolaire. Des exemples de questions pour des enfants scolarisés en maternelle sont donnés. Il faut coter entre 0 et 4 des items comme « Rit trop », « attachement à un objet particulier ».

5°/ Actuellement les sanctions tombent. À EDF, environ 400 personnes vont passer en conseil de discipline. On leur reproche des coupures de courant dans le cadre d'actions, le rétablissement de l'électricité à des gens n'ayant pas réglé leur facture... Des sanctions salariales sont prévues pour les gens qui ne remplissent pas le RIM-Psy (Recueil d'information médicalisé pour la psychiatrie).

La politique du pire est évoquée. Pour les RASED, la suppression de nombreux postes avait été annoncée. Il y en a eu moins que prévu, ce qui a calmé le jeu. On se contente du « moins pire ».

Il va y avoir un rassemblement à Rouen où la police a arrêté des sans-papiers aux restos du cœur, ce qui s'est également produit à Calais. À Paris, la police n'intervient pas mais surveille de près, si bien que certains n'osent pas s'y rendre.

La question de la souffrance au travail est abordée. Elle repose sur la casse des professionnalités, l'appel à nuire à l'autre, la casse des missions. Il s'agit d'un système de sélection concurrentielle pouvant conduire à l'eugénisme.

PERSPECTIVES

Comment maintenir une résistance, comment faire pour que chacun puisse exercer cette résistance, comment « s'autoriser de soi-même » ?

Un mouvement de résistance est rappelé, celui de jeunes qui squattent des maisons à Montreuil.

Il est proposé :

- de mettre en place **un réseau de diffusion et d'influence** dans lequel s'engageraient des individus et des collectifs.
- de recenser de « petites histoires », des témoignages de la politique de la peur, de mettre en valeur les petites victoires, car c'est très parlant et ça permet de sortir du sentiment d'impuissance vis-à-vis du pouvoir.
Il est nécessaire de ne pas avoir honte de ses pratiques professionnelles. L'exemple du guichetier de la poste à qui il est demandé de diriger les clients vers une machine pour expédier un pli en recommandé même s'il n'y a personne dans le bureau de poste est donné.
- d'établir des liens avec les médias, utiliser des sites où on peut écrire : Rue89, Mediapart, sites des collectifs.
- de créer un forum avec un modérateur. Il ne s'agirait pas d'une liste de discussion mais d'un forum d'informations. Quand quelqu'un parle au nom d'un collectif, il y a un problème de vérification qui retarde la diffusion.

RENCONTRES

- Une prochaine réunion est proposée pour le samedi 12 décembre.
- Une date doit être fixée pour la journée « Soin psychique et indépendance professionnelle » de Lille, et pour une réunion publique en janvier sur la question de la castration chimique.
- Une journée anniversaire (la première réunion a eu lieu le 8 février 2009) est prévue le 6 février 2010. Elle pourrait être organisée sous forme d'ateliers plutôt que d'exposés. En février dernier, on était dans le sécuritaire, actuellement on est plus dans la défense des services publics, mais le collectif a toujours sur ce sujet une entrée spécifique à faire entendre.
- Une journée de travail des collectifs pourrait être organisée sur 3 ou 4 thèmes, chacun travaillant avec son optique.